

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTION AU 01/07/2023

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>HONORAIRES MANDAT EXCLUSIF</u>	<u>HONORAIRES MANDAT SIMPLE</u>
<u>QUELQUE SOIT LE PRIX DE VENTE</u>	<u>1,5%HT</u> Soit 1.80 % TTC Avec un minimum de 6000€ HT soit 7200€ TTC	<u>3%HT</u> Soit 3.60 % TTC Avec un minimum de 7000€ HT soit 8400 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour toute signature de mandat exclusif de vente, nous mettons à disposition des futurs acquéreurs :

- Une visite virtuelle de votre bien.
- Des photographies de qualité professionnelle.
- Communication sur LeFigaroImmo, Seloger, Bienlci.

Ces éléments permettent aux futurs acquéreurs de se projeter dans votre bien et donc multiplient vos chances de déclencher un coup de cœur.

- Par ailleurs, nous prenons en charge le coût des diagnostics obligatoires.